

8.2 Éducation en Europe

L'Union européenne (UE) s'est fixé en 2021 des objectifs à atteindre avant 2030 en matière d'éducation et de formation. Parmi les sept objectifs définis, cinq se prêtent déjà à un suivi statistique : ils traduisent la volonté des Européens d'accueillir les enfants dans des structures d'éducation dès l'âge de 3 ans, de réduire les sorties précoces du système éducatif et de doter les jeunes de compétences de base et numériques ainsi que d'un diplôme de l'enseignement supérieur. Les deux objectifs qui ne font pas encore l'objet d'un suivi statistique complet concernent les apprentissages en milieu professionnel et la formation des adultes.

Selon cette nouvelle stratégie, au moins 96 % des enfants entre 3 ans et l'âge de début de l'enseignement élémentaire obligatoire devraient être accueillis dans des structures d'éducation avant 2030. En 2020, la proportion est de 93 % en moyenne pondérée dans les 27 pays membres de l'UE. À ce jour, cinq pays ont dépassé la cible : la France, l'Irlande, la Belgique, le Danemark et l'Espagne ► **figure 1**.

La part de jeunes de 18-24 ans qui ont quitté le système scolaire sans diplôme du second cycle de l'enseignement secondaire et qui ne suivent pas de formation (situation dite de « sortie précoce ») devrait être inférieure à 9 % en 2030. En 2021, la moyenne de l'UE (10 %) est supérieure à ce seuil, mais 16 pays, dont la France, les Pays-Bas ou encore la Pologne, ont déjà atteint l'objectif ► **figure 2**. L'Allemagne, l'Italie et l'Espagne sont en retard sur la cible collective. Au cours de la décennie précédente, de nombreux pays ont sensiblement amélioré leur taux de sorties précoces, notamment la France (de 12 % en 2011 à 8 % en 2021) et le Portugal (de 23 % à 6 %). D'autres ont stagné, comme la Pologne (6 %), voire régressé, comme la Slovaquie (de 5 % à 8 %), même si le taux y reste relativement bas.

Selon la stratégie européenne, au moins 45 % des 25-34 ans devraient être diplômés de l'enseignement supérieur en 2030. En 2021, la moyenne de l'UE est de 41 %, et 13 pays atteignent déjà l'objectif, dont la France (50 %).

L'UE s'est également assigné deux objectifs visant les compétences des jeunes. La proportion d'élèves de 15 ans ayant des compétences insuffisantes en compréhension de l'écrit, en mathématiques et en sciences doit être inférieure à 15 % en 2030. En 2018, en moyenne dans l'UE, 23 % des élèves de 15 ans ont des compétences insuffisantes en compréhension de l'écrit et en mathématiques, et 22 % en sciences ► **figure 3**. En France, où 21 % des élèves ont un faible niveau de maîtrise dans chacun des trois domaines, les résultats sont légèrement meilleurs que la moyenne européenne. Les résultats de l'Allemagne sont similaires à ceux de la France, mais ceux de l'Espagne et de l'Italie sont moins bons. Seules l'Estonie, la Finlande et la Pologne atteignent l'objectif dans chacun des trois domaines.

Enfin, moins de 15 % des élèves devraient avoir des compétences insuffisantes en **littératie numérique** en huitième année d'enseignement depuis l'entrée en élémentaire (classe de 4^e pour la France). Parmi les six pays européens qui ont participé en 2018 à l'évaluation internationale des élèves en littératie numérique et pensée informatique (enquête ICILS) organisée par l'Association internationale pour l'évaluation du rendement scolaire, aucun n'atteint la cible collective. La proportion d'élèves faiblement compétents s'étend de 16 % au Danemark à 51 % au Luxembourg ; elle est de 44 % en France, 34 % au Portugal, 33 % en Allemagne et enfin 27 % en Finlande. ●

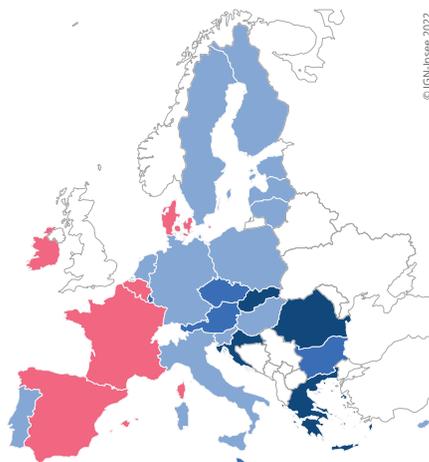
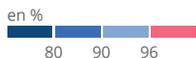
► Définition

La **littératie numérique** désigne la capacité d'un individu à utiliser efficacement un ordinateur pour collecter, gérer, produire et communiquer des informations à la maison, à l'école, sur le lieu de travail et dans la société.

► Pour en savoir plus

- *L'état de l'École*, Depp, édition 2022.
- *L'Europe de l'éducation en chiffres*, Depp, édition 2022.
- « Objectifs éducation et formation 2030 de l'UE : où en est la France ? », *Note d'information* n° 22.13, Depp, mai 2022.

► 1. Part des enfants accueillis dans des structures d'éducation entre 3 ans et l'âge de début de l'enseignement élémentaire obligatoire en 2019-2020

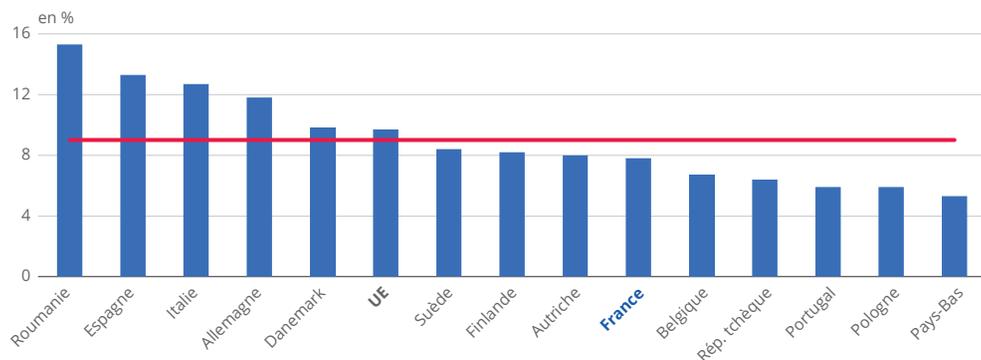


© IGN-Insee 2022

Lecture : en 2019-2020, en Belgique, 98,5 % des enfants entre 3 ans et l'âge de début de l'enseignement élémentaire obligatoire sont accueillis dans des structures d'éducation.

Source : Eurostat, données sur les systèmes d'éducation (UOE).

► 2. Part des jeunes de 18-24 ans en situation de sortie précoce de l'éducation et de la formation en 2021

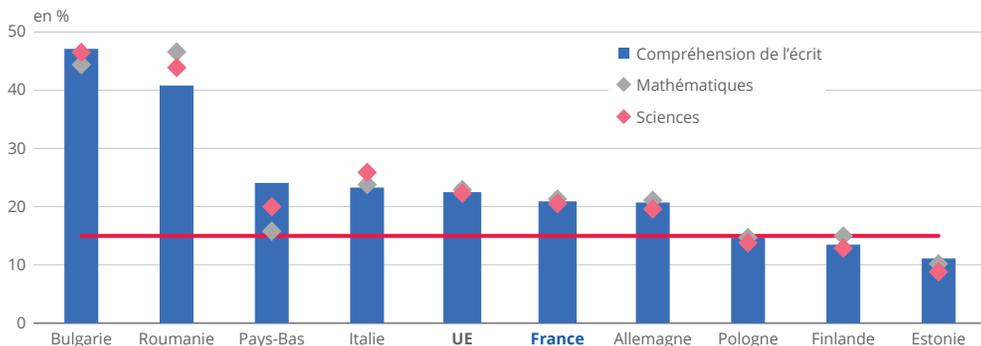


Notes : données provisoires. Les données pour l'ensemble des pays de l'UE sont disponibles en ligne.

Lecture : en 2021, en France, 7,8 % des jeunes de 18-24 ans sont en situation de sortie précoce. L'objectif européen de 9 % maximum est donc atteint.

Source : Eurostat, enquête sur les Forces de travail.

► 3. Part des élèves de 15 ans qui ont une faible maîtrise selon le domaine évalué en 2018



Lecture : en 2018, en France, 21,3 % des élèves ont un faible niveau de maîtrise en mathématiques. L'objectif européen de 15 % maximum n'est donc pas atteint.

Source : OCDE, données du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (Pisa) 2018.